Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)

Ville de Rivière-Rouge

ZONE : RU-16

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√ A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					√	
Fermette	A4					√	
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6(2)	6(2)	6(2)	6(2)		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(c) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6

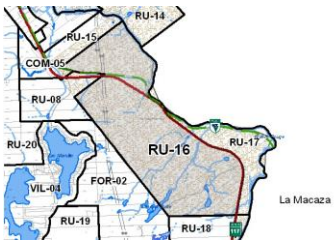

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-17

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√ A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					√	
Fermette	A4					√	
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(2)		(4)	

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6(3)	6(3)	6(3)	6(3)		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b) (c)(d)	(a)(b) (c)(d)	(a)(b) (c)(d)	(a)(b) (c)(d)	(a)(b) (c)(d)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

(3) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif

(4) Les chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(c) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)
(d) Ravage cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6

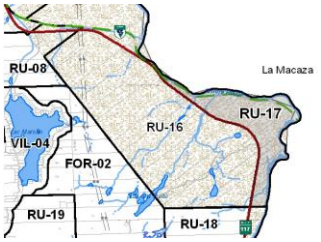

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-18

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)					
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4			√ B				
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6			√				
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4				√ A			
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1					√		
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3					√		
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus				(2)		(3)		

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√	√	√			
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1	2					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles		(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)		

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

(3) Les chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(c) Ravage cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6

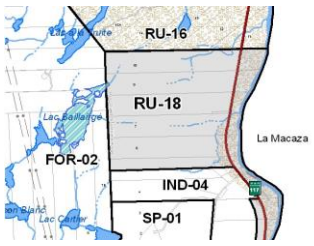

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-19

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6		√				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus			(1)				

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√				
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)			

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-20

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√ A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					√	
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(3,4)		(2)	

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Les chenils

(3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

(4) Les centres de location

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

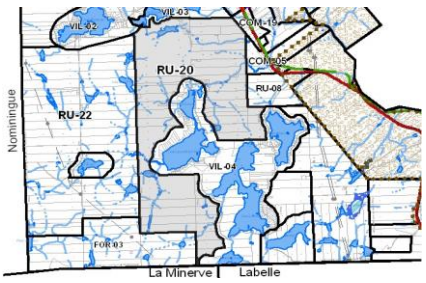

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-21

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√ A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(2,3)			

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	
Autres articles	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

(3) Les centres équestres

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2017/04	288	a.14

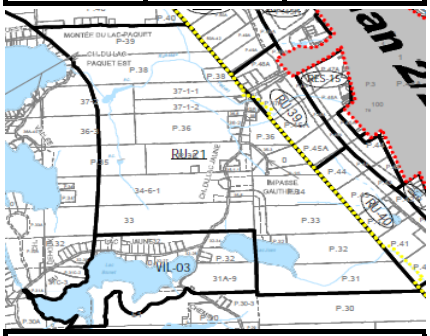

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

Ville de Rivière-Rouge

ZONE : RU-22

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)					
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4			√ B				
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6			√				
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4				√ A			
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1					√		
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus				(2)				

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√	√	√			
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1	2					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03			
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)			

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses

(3) *Abrogé*

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2013/04	215	a.7

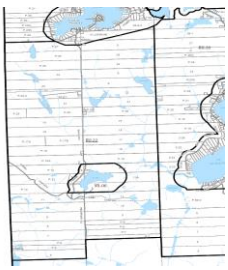

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-23

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)					
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4			√ B				
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6			√				
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4				√ A			
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1					√		
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus				(3)				

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√	√	√			
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1	2					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03		
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)			

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) *Abrogé*

(3) Les clubs de tir et les pistes de courses

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2013/04	215	a.7

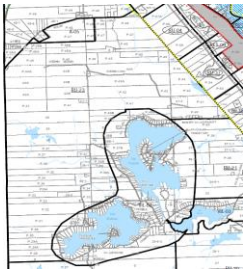

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-24

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√ A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					√	
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(2)		(3)	

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

(3) Les chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(c) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-25

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)					
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4			√B(2)				
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6			√				
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2				√			
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4				√			
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4					√ A		
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1						√	
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis				(2)				
Usages spécifiquement exclus								

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√	√	√			
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1	2					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)		

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Pisciculture seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(c) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6

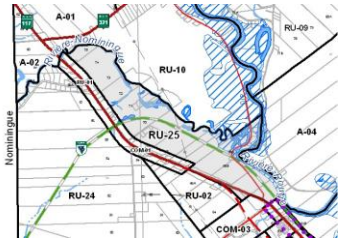

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)

Ville de Rivière-Rouge

ZONE : RU-26

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√			
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6			√			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2				√		
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					√ A,B	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						√
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						√
Fermette	A4						√
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(2)(3)			(2)

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Les chenils

(3) Les clubs de tirs et les pistes de course et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Frayère (art. 11.13 à 11.13.6)
(c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5 et 6

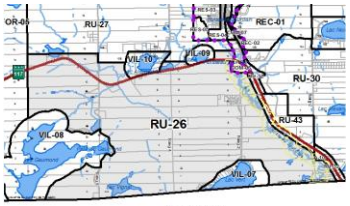

Nominingue

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-27

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B,C,D(2)			
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6			√			

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4				√		

PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					√ B	

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						√
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						√
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis				(2)			
Usages spécifiquement exclus				(3)			

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√	√	
Jumelée							
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Salles de débittage d'animaux sauvages

(3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

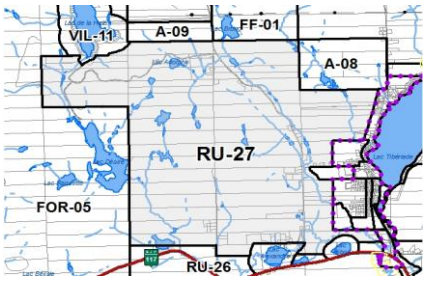

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-28

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6			√			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√ A,B		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					√	
Fermette	A4					√	
Dressage et pension d'animaux	A5					√	
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(3)		(2)	

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	
Autres articles	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Chenils

(3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Frayère (art. 11.13 à 11.13.6)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2017/04	288	a.14

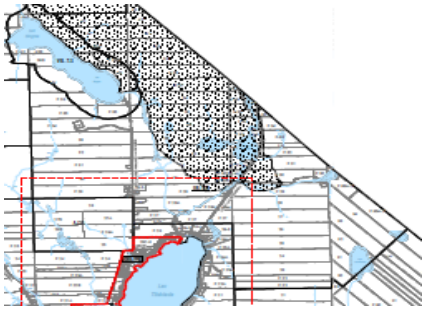

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-29

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B,C			
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6			√ B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4				√		
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					√ A,B	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						√
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						√
Fermette	A4						√
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√	√	
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	*	*				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

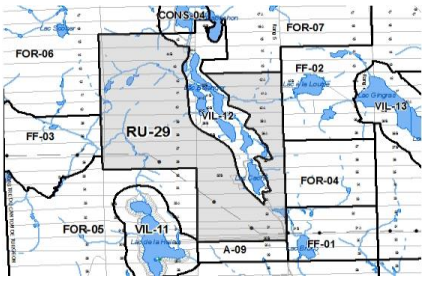

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-30

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√ A,B		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4					√	
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(3)		(2)	

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√	√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)		

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Chenils

(3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

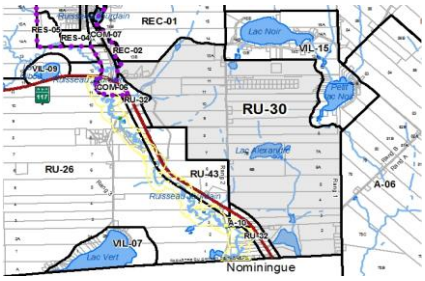

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-31

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)					
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5			√				
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4				√ B			
Commerce récréatif intérieur	C5				√ C			
Commerce récréatif extérieur	C6				√ B			

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4						√ A,B	

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1							√
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							√
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							√

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√	√	√	√		
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2		

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1	2	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03	
Autres articles	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)		

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

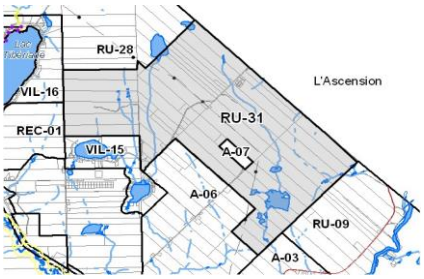

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-32

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√ (1)					
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							
COMMERCE								
Commerces et services	C1			√ C				
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4			√				
Commerce récréatif intérieur	C5			√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6			√				
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4				√ A,B			
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1					√		
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3					√		
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus						(2)		
NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√	√				
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1	2					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)				

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

(2) Chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Frayère (art. 11.13 à 11.13.6)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5 et 6

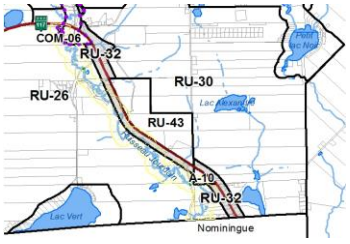

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-33

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√				
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	8	8				
Marges latérales (m)	min.	3	3				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10	10				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)			

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

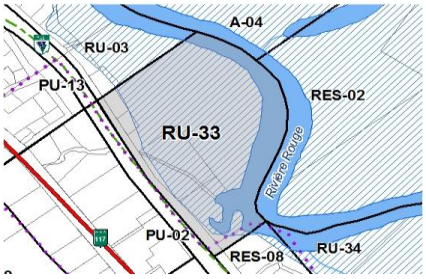

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-34

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1							
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B						
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1		√					
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√						
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	8						
Marges latérales (m)	min.	3						
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	10						
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2(1)						
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles		(a)	(a)					

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

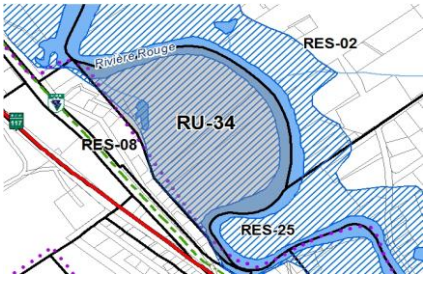

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-35

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C			√(2)		
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B					
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2			√			
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1		√				
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis					(2)		
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√					
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	8		8	8		
Marges latérales (m)	min.	10		10	10		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10		10	10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)		2(1)	2(1)		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)		

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m
(2) Salle de spectacle / théâtre

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2016/03	267	a.11

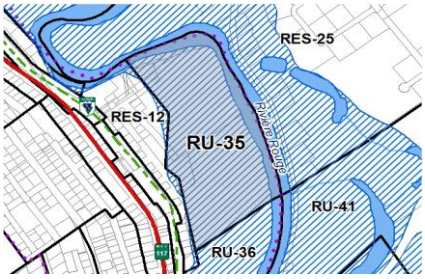

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-36

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C			√(3)		
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B					
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2		√				
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3			√			
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis					(3)		
Usages spécifiquement exclus				(2)			

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√					
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	8	8		8		
Marges latérales (m)	min.	10	10		10		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10	10		10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)		2(1)		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)		(a)(b)		

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m

(2) Chenils

(3) Salle de spectacle / théâtre

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2016/03	267	a.11

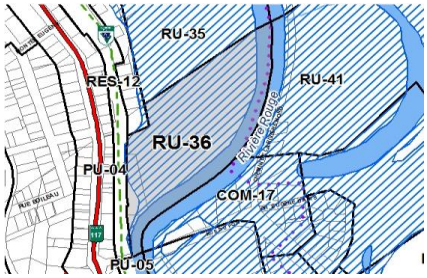

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-37

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√				
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	15	15				
Marges latérales (m)	min.	10	10				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10	10				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-03	PIIA-03				
Autres articles		(a)	(a)	(a)			

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Disposition spécifique voie de desserte (art. 9.13)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5

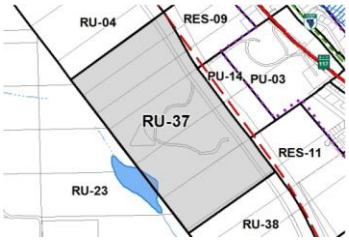

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)

ZONE : RU-38

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	15	15					
Marges latérales (m)	min.	10	10					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	10	10					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA		PIIA-03	PIIA-03					
Autres articles		(a)	(a)	(a)				

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Disposition spécifique voie de desserte (art. 9.13)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5

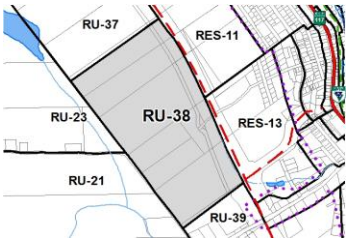

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-39

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	8	8					
Marges latérales (m)	min.	10	10					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	10	10					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

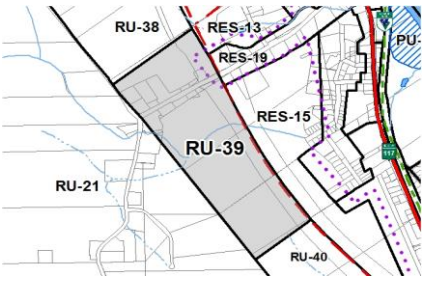

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zone (annexe A)

Ville de Rivière-Rouge

ZONE : RU-40

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE								
Commerces et services	C1				√ C		
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4				√ A		
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B				
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC								
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE								
Isolée		√	√		√		
Jumelée							
Contiguë							
MARGES								
Marge avant (m)	min.	15	15		15		
Marges latérales (m)	min.	10	10		10		
Marges latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10	10		10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)		2 (1)		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA							
Autres articles		(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)	(a)(b)(c)		

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

(b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

(c) Disposition spécifique voie de desserte (art. 9.13)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5 et 6
2015/05	252	a. 11

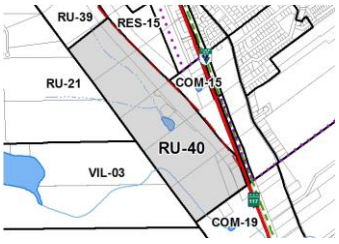

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-41

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4		√B(3)				
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B				

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis			(2) (3)				
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√	√				
Jumelée							
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	8	8				
Marges latérales (m)	min.	10	10				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10	10				

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)			

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

(2) Les terrains de camping

(3) Pisciculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

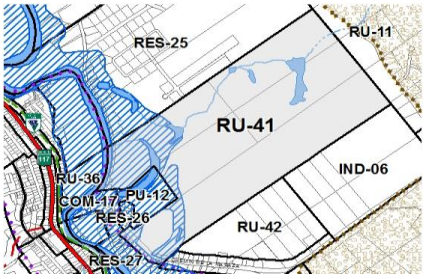

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-42

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4		√B(2)					
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis			(2)					
Usages spécifiquement exclus								

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	8	8					
Marges latérales (m)	min.	10	10					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	10	10					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

(2) Pisciculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

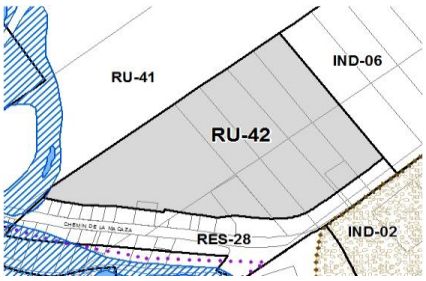

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : RU-43

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE								
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4		√				
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3				√(2)		
Extractive	I4						
PUBLIC								
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis					(2)		
Usages spécifiquement exclus							

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE								
Isolée		√	√				
Jumelée							
Contiguë							
MARGES								
Marge avant (m)	min.	8	8				
Marges latérales (m)	min.	10	10				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10	10				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)			

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m.

(2) Industrie du bois

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Frayère (art. 11.13 à 11.13.6)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

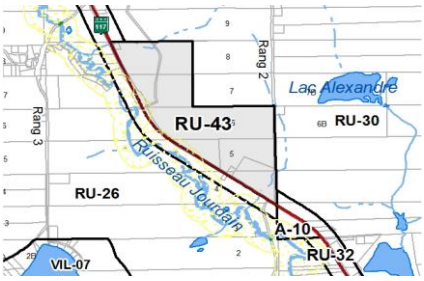

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-01

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1							
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis			(1)					
Usages spécifiquement exclus								

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles		(a) (b)	(a) (b)					

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les camps de vacances

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (article 11.4 à 11.8)

(b) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

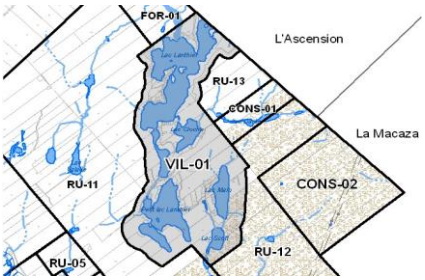

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-02

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1							
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis		(1)					
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA	PIIA-03	PIIA-03					
Autres articles							

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les camps de vacances

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

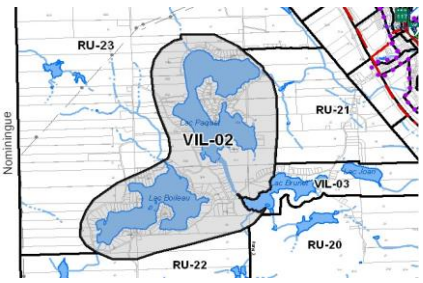

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-03

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C					
Commerce récréatif extérieur	C6		√					
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus			(1)					

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2017/04	288	a.14

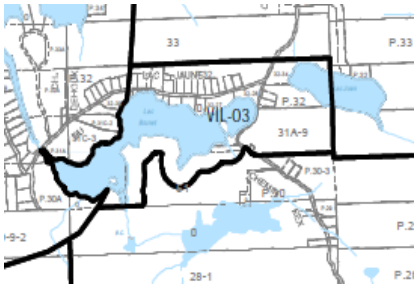

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-04

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6		√				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis			(1)				
Usages spécifiquement exclus			(2)				

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√				
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les camps de vacances

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

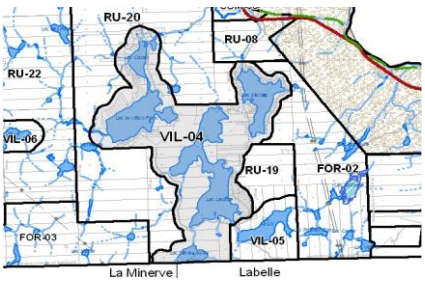

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-05

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C					
Commerce récréatif extérieur	C6		√A(1),B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis		(1)					
Usages spécifiquement exclus		(2)					

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE							
Isolée	√	√					
Jumelée							
Contiguë							

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les terrains de golf

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

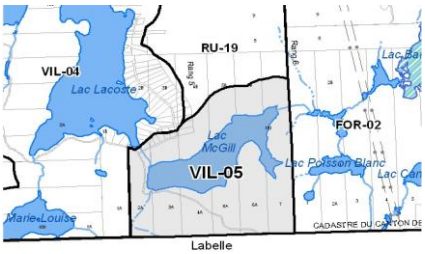

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-06

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C					
Commerce récréatif extérieur	C6		√					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus		(1)					

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE							
Isolée	√	√					
Jumelée							
Contiguë							

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

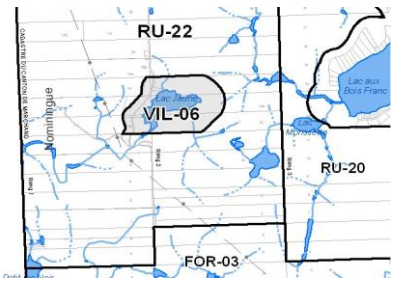

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-07

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

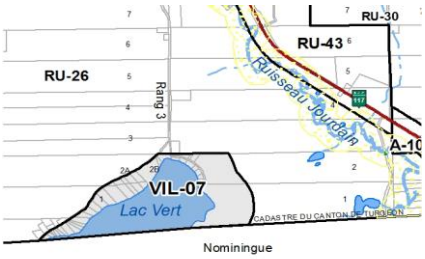

Nominingue

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

Ville de Rivière-Rouge

ZONE : VIL-08

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C					
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4			√ A				

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1				√			
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√	√				
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2				

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03				
Autres articles								

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

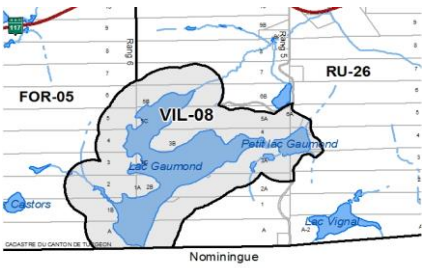

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-09

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

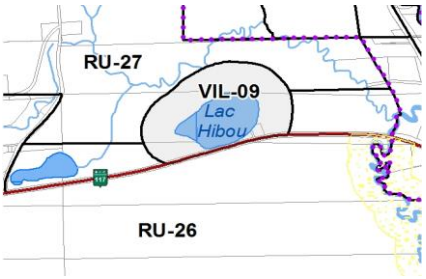

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-10

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

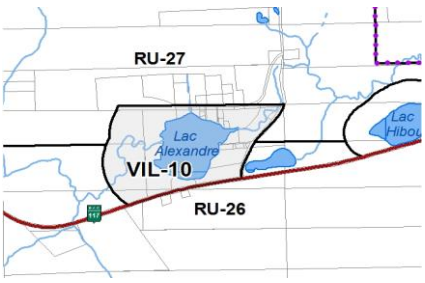

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-11

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C(1)				
Commerce récréatif extérieur	C6						

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2				√		

Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus			(1)				

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√	√				
Jumelée							
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les terrains de camping

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

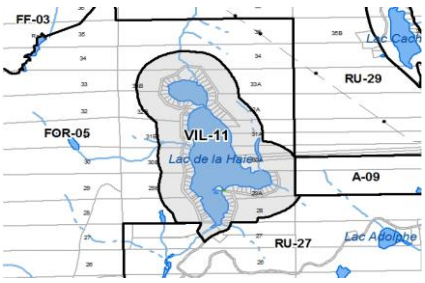

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-12

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C					
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4			√ A				
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1				√			
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√	√				
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

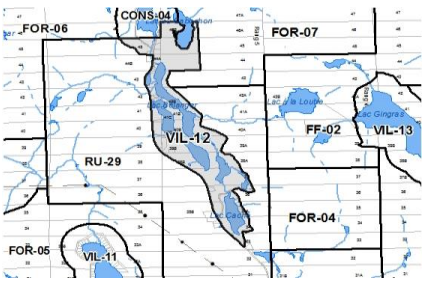

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-13

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						

COMMERCE								
Commerces et services	C1		√ C					
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C					
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

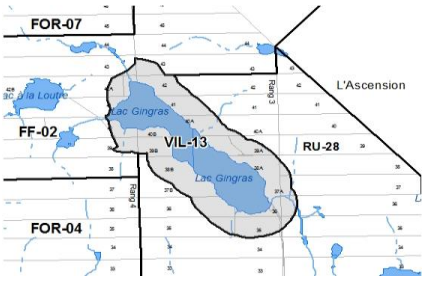

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-15

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1			√				
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

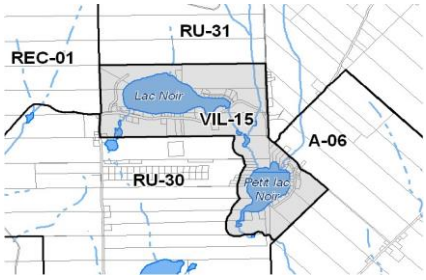

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-16

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	√(1)					
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2			√			
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4			√ A			
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				√		
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√			
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)			

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Frayère (art. 11.13 à 11.13.6)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2017/04	288	a.14

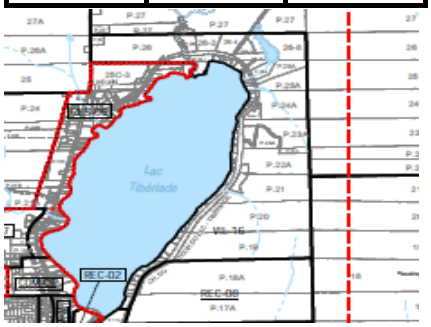

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-17

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1							
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

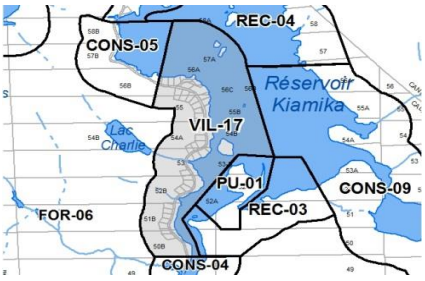

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-18

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B				

INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4			√ A			

CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				√		
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						

FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						

Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						

STRUCTURE							
Isolée		√	√	√			
Jumelée							
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2			

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

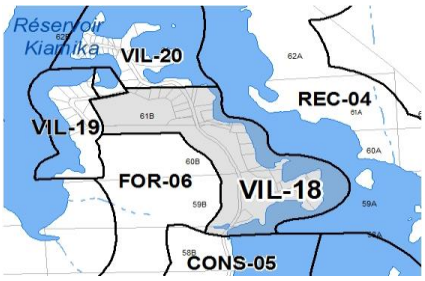

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-19

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6							

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1		√					
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.	5000						
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE								
Isolée		√						
Jumelée								
Contiguë								

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6						
Marges latérales (m)	min.	2						
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2						

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2						
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

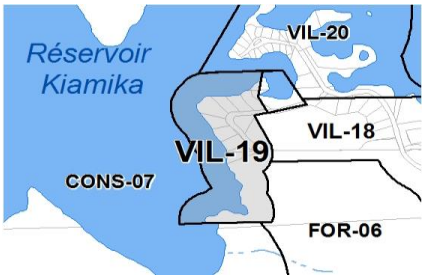

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-20

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C					
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B					
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1							
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

2014/06	235	a.14.2

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

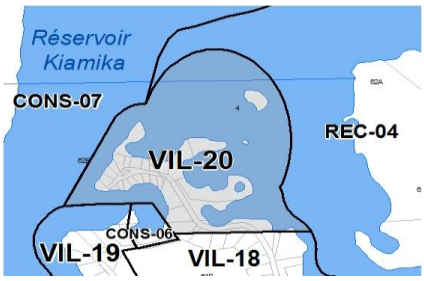

URBACOM

Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : SP-01

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION								
Unifamiliale	H1							
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							

COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6							

INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							

PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4	√C(1)(2)(3)						

CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							

AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1							
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							

FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							

Usages spécifiquement permis	(1)(2)(3)						
Usages spécifiquement exclus							

NORMES

TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							

STRUCTURE							
Isolée	√						
Jumelée							
Contiguë							

MARGES								
Marge avant (m)	min.	6						
Marges latérales (m)	min.	2						
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2						

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	3						
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							

RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	0						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les lieux de réception et de traitement des boues de fosses septiques

(2) Les lieux d'enfouissement sanitaire

(3) Centre de tri

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

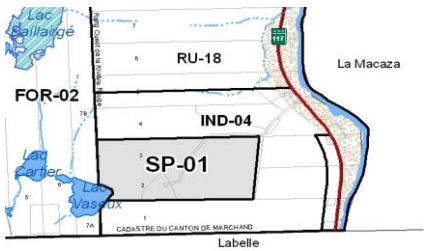

URBACOM

Août 2011